

« Le lundi 23 février 1789,

« MONSIEUR, (1)

« Depuis un mois, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour me passer de madame Girardin, qui a joué pendant ce mois là très-rarement. Cependant, madame Darboville étant souffrante d'un violent mal de gorge, j'ai fait requérir hier madame Girardin de jouer aujourd'hui. Elle a refusé, sous prétexte *qu'en jouant elle nuirait au procès qu'elle a intenté à la Direction, relativement au rôle d'Antigone* (2). Madame Darboville aurait, à ma sollicitation, joué cependant aujourd'hui la *Rosière*, mais son mal a empiré et il lui est impossible. La pièce est affichée; l'engagement de madame Girardin, par lequel elle doit jouer, lorsqu'elle en sera requise, subsiste tant qu'il n'est pas résilié; il m'est impossible de substituer aucun autre opéra à la *Rosière*. M. Chevalier-Seguenot étant malade depuis quatre jours, et la comédie ne m'offre aucunes ressources, ayant eu beaucoup de peine à trouver celle qu'on doit jouer avant la *Rosière*, vu l'absence de mademoiselle Bernard.

« Veuillez, Monsieur, prendre en considération cette position pressante et critique, et recevoir le tribut du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

D'HERBOIS. »

(1) Tolozan de Montfort.

(2) Ce passage est souligné dans l'original.